



Compte-rendu conseil municipal du 12 décembre 2018

Date de convocation : 06 / 12 / 2018

L'an deux-mille-dix-huit le douze du mois de décembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montembœuf.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Mrs TRAPATEAU – NEBOUT – MANIERE – PERROCHEAU – BOURNIER – BUNA – DELAGE - SARDIN - DUPUY-LUCE.

ETAIENT ABSENTS : M. PESTRE - Mmes BOUCHER et JACQUELIN (arrivés en cours de séance)

Nombre total de conseillers : 12
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres absents : 1

Désignation d'un secrétaire de séance : Arlette DELAGE

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu ;
- Effacement d'une dette au budget assainissement ;
- Tarifs assainissement 2019 ;
- Présentation du rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau 2017 ;
- Décision modificative budget commune ;
- Accord de principe pour une garantie d'emprunt Logelia ;
- Mise en place d'un règlement intérieur des services ;
- Cimetière communal : tarifs et durée des concessions, règlement intérieur ;
- Convention de mise à disposition du personnel au SIVOS ;
- Validation de l'Avant-Projet Définitif de l'aménagement du bourg ;
- Questions diverses.

➤ **Approbation du précédent compte-rendu :**

Monsieur le Maire demande si les conseillers approuvent le compte-rendu du conseil municipal du 25/10/2018 envoyé avec la convocation.

Vote Pour : 9 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Effacement d'une dette au budget assainissement**

Il est rappelé aux conseillers municipaux que par Délibération du 27 septembre 2018, l'effacement de la dette d'un administré au budget assainissement, pour un montant de 150.44 €, a été refusé. La Banque de France ayant déjà statué sur le sujet, un échéancier ne peut être accordé à l'intéressée.

Il est donc demandé aux conseillers municipaux de délibérer pour accepter l'effacement de la dette pour que les écritures puissent être passées au budget assainissement et en trésorerie sur l'exercice 2018.

Vote Pour : 8 – Abstention : 1 – contre : 0

➤ **Tarifs assainissement 2019 ;**

Considérant que l'inflation nationale de 2018 est de 1,9 % sur un an (Indice des Prix à la Consommation – INSEE - 1^{er} nov 2018), Monsieur le premier adjoint propose d'augmenter les tarifs de l'assainissement en 2019 de 2 %.

Dans ce cas les tarifs assainissement au titre de l'année 2019 seraient donc de 69,36 € et le prix de consommation de 1,02 € le m³. Ce qui correspond à une augmentation de 2 € sur l'année pour une consommation moyenne de 100 m³.

Vote Pour : 5 – Abstention : 0 – contre : 4

➤ **Présentation du rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau 2017 ;**

Monsieur BOURNIER rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article I.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il a été adopté en conseil syndical le 11 octobre 2018.

Il en ressort que l'eau, sur le secteur de Montemboeuf, est conforme aux limites de qualité. Le Rapport sur le prix et la Qualité du Service de l'eau est accessible sur le site internet de la commune.

Le rapport est approuvé par l'unanimité des membre présents.

➤ **Décision modificative budget commune**

Le parafoudre et le paratonnerre situés sur l'église sont hors d'usage. Un devis a été demandé, la société France Paratonnerre a proposé la pose de nouveaux éléments pour un montant de 6 696 €.

Le devis a été accepté. Les crédits n'étant pas prévus au budget, il convient de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de la commune :

- Opération 327 - Article 2138 : Travaux Église (ID)	+ 5 000.00 €
- Opération 334 – Article 21318 : Travaux Chapelle (ID)	- 5 000.00 €

Vote Pour : 9 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Accord de principe pour une garantie d'emprunt Logelia**

Arrivée de Mmes BOUCHER et JACQUELIN.

Monsieur le Maire explique qu'en date du 4 octobre 2018 Logelia Charente, par délibération, a accepté l'ouverture du programme de Montembœuf pour le rachat et la réhabilitation du Village Vacances, selon le plan de financement suivant :

CDC Plus DGALN : 2,40% sur 40 ans	333 613,00 €
CDC PLAI DGUHC : 1,60 % sur 40 ans	116 548,00 €
Total Emprunts :	450 161,00 €
État PLAI	19 500,00 €
Département PLAI	36 000 €
Département PLUS	64 000 €
Total Subvention	119 500,00 €
Fonds propres	49 743,50 €
Total Général	619 404,50 €

Dans le cadre de cette opération, Logelia a sollicité la Commune par courrier en date du 21 novembre pour se porter garante d'une partie de l'emprunt nécessaire. Il précise également que la commune est informée quand un logement se libère, qu'elle donne son avis sur les dossiers de demande de location et qu'elle peut proposer des candidats pour les logements disponibles.

Vote Pour : 9 – Abstention : 2 – contre : 0

➤ **Mise en place d'un règlement intérieur des services**

La mise en place d'un règlement intérieur des services devient nécessaire pour le bon fonctionnement de la municipalité. Le modèle de règlement distribué aux membres du conseil a reçu un avis favorable du comité technique du centre de gestion de Charente en date du 1^{er} octobre 2018.

Aucune modification n'est demandée, le règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Vote Pour : 11 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Cimetière communal : tarifs et durée des concessions, règlement intérieur**

La mise à jour des plans du cimetière est presque terminée. La dématérialisation des actes de concessions et du plan sont en cours. Pour que le site internet, accessible par tous, qui accueille les données, soit complet, il convient de mettre à jour le règlement du cimetière datant de 1898.

Quelques modifications sont à apporter sur le texte proposé. Il entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Vote Pour : 11 – Abstention : 0 – contre : 0

De plus, la durée des concessions ainsi que les tarifs doivent être revues. Sont proposés les tarifs suivants :

Objet	Durée	Tarif	Droits d'enregistrement
1 place (1,70 x 2,75m) 20 €/m ²	50 ans	93,50 €	25,00 €
2 places (2,50 x 2,75m) 20 €/m ²	50 ans	137,50 €	25,00 €
Terrain commun (1,70 x 2,75 m)	15 ans	Gratuit	0
Columbarium : 1 case	30 ans	550,00 €	0
Cavurne	30 ans	550,00 €	25,00 €
Caveau communal	3 mois	Gratuit	0

La durée des concessions pleine terre ou cinéraire est fixée à 50 ans et est renouvelable indéfiniment au tarif en vigueur à la date du renouvellement de la concession,

Vote Pour : 6 – Abstention : 0 – contre : 5

➤ **Convention de mise à disposition du personnel au SIVOS**

Monsieur le Maire expose que selon l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois d'origine, il est réputé y occuper un emploi et continue à percevoir la rémunération correspondante, et il exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir.

Elle ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

L'organe délibérant de la collectivité territoriale en est préalablement informé.

Le fonctionnaire peut être mis à disposition auprès d'un ou de plusieurs organismes pour y effectuer tout ou partie de son service.

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé qu'à compter du 1er avril 2019, la commune de Montembœuf met à disposition du SIVOS de Montembœuf, pour une durée de trois ans renouvelable par période de 1 an pour 3 ans supplémentaires maximum, les agents du service technique qui exerceront les missions suivantes :

- ✓ entretien des bâtiments et des extérieurs,
- ✓ réparation et installation du matériel dans les écoles,
- ✓ remplacement du personnel du SIVOS absent,
- Entretien des bâtiments et extérieurs,
- Remplacement de personne du SIVOS absent (garderie, ménage, cantine...)

Sur l'ensemble des écoles gérées par le SIVOS de Montembœuf, à savoir :

- Ecole maternelle de Vitrac-Saint-Vincent,
- Ecole primaire de Massignac,
- Ecoles élémentaires de Montembœuf et Cherves-Châtelars,
- Garderies du Lindois, de Saint-Adjutory et de Mazerolles,

Le travail des agents est organisé par le SIVOS, à raison de 352 heures 50 par an, réparties entre les agents.

La situation administrative (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie, congés pour formation professionnelle ou syndicale, discipline) des agents est gérée par la commune de Montembœuf.

Le SIVOS remboursera à la commune de Montembœuf le montant de la rémunération et des charges sociales des agents sur présentation par la commune du décompte des heures effectuées.

Le projet de convention sera soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire, par la commune, l'accord écrit de l'agent y sera annexé.

Vote Pour : 11 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Validation de l'Avant-Projet Définitif de l'aménagement du bourg**

L'avant-projet présenté lors de la réunion du 4 décembre 2018 prévoit les modifications demandées par les membres du conseil lors de la séance du 27 septembre. Une réunion d'information et de présentation du projet sera organisée dans le courant du mois de février avec les commerçants impactés par les changements envisagés.

ERI Sud-Ouest soumet une estimation des travaux incluant :

- I - Installation, préparation et signalisation de chantier
- II - Terrassement, couche de forme et dégagement des emprises
- III - Réseau pluvial, bordures
- IV - Chaussée
- V - Placette, parking et trottoir
- VI - Aménagement paysager
- VII - Mobilier et aménagements divers
- VII - Signalisation et équipements divers
- VIII - Mises à niveau

Coût estimatif en € HT

1 – Place de l'église et de la mairie – env. 3000 m ²	369 872,80 €
2 – place Laurent Prat – env. 1700 m ²	96 883,50 €
3 – rue Laugérias – 180 m	89 289,00 €
4- Accès centre culturel – env. 170 m ²	38 056,70 €
5 – Rue Laugérias (du giratoire au carrefour rue de Tournepiche) – 100 m option 1 (option 2 =32 591, 60 €)	12 775,00 €

TOTAL HT : 606 877,00 €
TVA 20,00% : 121 375,40 €
TOTAL TTC : 728 252,40 €

Les demandes de subvention nécessaires au financement du projet vont être effectuées.

Vote Pour : 11 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Questions diverses**

- **Achat de jeux** : Les jeux de plein air ont été commandé. Il y a une table de ping pong ainsi qu'une pyramide, pour un montant de 6 313 €.

- **Contrat enfance jeunesse** : La compétence enfance jeunesse va être transférée à la communauté de communes. Ce transfert a fait l'objet de plusieurs réunions publiques, il est désormais effectif. Une convention de contrat territorial jeunesse a été signée entre la CAF et les centres sociaux (l'AAEP de Montembœuf compris). C'est la communauté de communes qui va coordonner les actions entre la CAF et les centres sociaux.

Un nouvel impôt sera créé pour financer cette nouvelle compétence, il devrait être de 12.65 € par habitant. Le financement du pôle enfance jeunesse de l'AAEP reste à déterminer, la subvention ne sera plus versée par le SIVOS de Montembœuf.

- **Affaire CHAPT/Commune de Montembœuf** : La partie adverse a été déboutée en appel et est condamnée aux dépens.
- **Autolaveuse** : Une autolaveuse vient d'être achetée, elle sera utilisée pour le Centre Culturel et pourra, si besoin, être déplacée dans les autres bâtiments communaux.

Séance levée à 23h00

Le Maire, TRAPATEAU Jean-Marie

